



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modification de formule du Levothyrox et prise en charge par la sécurité sociale

Question écrite n° 42830

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les personnes souffrant de pathologies thyroïdiennes. En mars 2017, le laboratoire qui détient le monopole du marché a commercialisé une nouvelle formule du médicament Levothyrox, utilisé par un nombre important de concitoyens. Cette nouvelle formule a produit, pour une grande partie des patients, de nombreux effets secondaires, non ressentis avec l'ancienne formule. Cette situation contraint de nombreuses personnes souffrant de pathologies thyroïdiennes à avoir recours à un traitement à vie alternatif. Il est cependant important de préciser que celui-ci n'est, à l'heure actuelle, pas pris en charge par la sécurité sociale. En conséquence, elle souhaite savoir si le Gouvernement prévoit le remboursement de ce traitement indispensable à la santé de millions de Français.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42830

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8547

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)